

## **Arrêté du 4 juillet 2017 fixant la liste des associations habilitées à délivrer la formation de base des représentants d'usagers du système de santé**

04/07/2017

Cet arrêté vient préciser quelles sont les associations agréées habilitées à délivrer la formation de base des représentants d'usagers du système de santé.

L'habilitation est valable 3 ans à compter de la date de publication de l'arrêté.